

République française
Département de
Meurthe-et-Moselle



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE XAMMES

Séance du 10 avril 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le dix avril, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. THIERY Didier, Maire de XAMMES.

Nombre de Membres
afférents au conseil : 11
en exercice : 11
présents : 8

Présents : Mmes LELEU Marie-Eve, MAHOU Marilyne et SALINA Ophélia, Ms HUAUX Anthony, FRATTINI Martial, JANIN Alexandre, REINHARDT François et THIERY Didier

Date de la convocation :
01/04/2025

Absents : Mme SAINTY Laurence, Ms DÉGOUTIN Pierre-Aurélien et POLIS Sébastien, excusés

Date d'affichage :
11/04/2025

Secrétaire : M. JANIN Alexandre

N° 12 : URBANISME - DOCUMENTS D'URBANISME (2.1)

Arrêt du PLUi

Par délibération du 6 mars 2025, le conseil communautaire de la Communauté de Communes Mad et Moselle a arrêté le projet du PLU intercommunal.

Les conseils municipaux de chaque commune membre sont invités à rendre un avis sur le PLUi arrêté dans un délai de 3 mois à compter de la date d'arrêt. A défaut de réponse dans les délais impartis, les avis seront réputés favorables.

Après discussion et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne un avis favorable au PLUi arrêté.

Pour extrait conforme
Le Maire,
Didier THIERY

